

Ouverture de la séance, substitution du Président absent avec un des secrétaires et lecture de la correspondance, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance, substitution du Président absent avec un des secrétaires et lecture de la correspondance, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 410;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18426_t1_0410_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 30 brumaire an III

(jeudi 20 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance s'ouvre à midi.
Un secrétaire occupe le fauteuil.
Un membre de la commission des Dépêches fait lecture de la correspondance (2).

1

La société populaire d'Amos, district de Bazas, département du Bec-d'Ambès, félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à les continuer jusqu'à ce que les ennemis de la République soit terrassés.
Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La société populaire de Bazas, à la Convention nationale, s.d.] (4)

Représentants,

Le crime s'agite, il s'attache à toutes les circonstances pour évoquer le système affreux de la Terreur; il se prête à tous les excès, et présente ensuite ses ravages et les funestes résultats d'une clémence inconsidérée; c'est lui qui dirige les adresses dont la fastidieuse monotonie décèle les auteurs.

Représentants d'un peuple libre, le salut de la patrie est entre vos mains; après avoir frappé le tyran, ses complices resteroient-ils dépositaires des droits du peuple! Ne laissez jamais violer; armez vous de sa massue; mais surtout qu'elle atteigne les coupables, dans quelques lieux qu'ils soient placés. Pour nous étrangers à toutes les factions, nous jurons à mort aux aristocrates, aux agitateurs et aux fripons; nous

jurons de ne voir que la Convention nationale, de ne vivre que pour exécuter ses loix...

Nous jurons de maintenir la liberté parée de tous les ornements de la justice et de la vertu; nous jurons tous la République une et indivisible: tels sont nos principes, telle est notre profession de foi.

Suivent deux pages de signatures.

[Le conseil général de la commune d'Amos, Bec-d'Ambès, à la Convention nationale, s. d.] (5)

Citoyens Représentants,

Nous nous réunissons avec joie à tous ceux qui depuis le 9 thermidor vous ont félicité de votre énergie, exprime leur reconnaissance, et exhorte à persévérer dans cette sage fermeté qui sauve la république et qui mettra bientôt un terme aux maux inseparables d'une grande révolution.

Sans doute une tourmente continuelle est le plus grand malheur d'un peuple, l'expérience et votre dernière adresse nous indiquent le remède aux funestes effets de celle qui nous a si violement agités, nous l'emploierons autant qu'il sera en nous, le remède indispensable; mais vous, investis de la force du peuple, continuez à déverser sur lui de bonnes loix, celle qui lui est nécessaire pour triompher de la malveillance et du crime.

Les conspirations ont répandu le desordre et la confusion, semé la défiance et le découragement, multiplié les injustices pour étendre le mécontentement, excité avec une audace et un succès sans exemple, au pillage, à la dévastation, à l'assassinat, enfin à la violation de tous les droits: les plaies de patrie sont donc nombreuses et profondes; vous avez commencé heureuse à les guerir; Ah! continuez avec courage, fort de la volonté générale qui n'est autre chose que la justice, rétablissez le règne des bons,

(1) P.-V., XLIX, 324.

(2) P.-V., XLIX, 301.

(3) P.-V., XLIX, 301.

(4) M.U., n° 1344. L'adresse est manquante dans la série.

(5) En revanche, on trouve l'adresse suivante, provenant de la même commune: C 324, pl. 1401, p. 1.